

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Organisation de l'enquête publique : articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de Monsieur BILLIAUX Stéphane en vue d'obtenir le **permis d'environnement** – classe 2 - pour:

Le maintien en activité d'une exploitation agricole bovine et l'extension de celle-ci par :

- Une augmentation du cheptel à 265 têtes dont 190 de plus de 6 mois

- le forage d'un puits en vue de l'utilisation d'une prise d'eau

Situation : Voie des Montagnards n° S/N à 6831 Noirefontaine
sur la parcelle cadastrée Section D n°757S

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON.

- **Les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 :**
- **Sur rendez-vous après 16h00, fixer le rendez-vous au plus tard 24h00 à l'avance au service urbanisme ;**
- **Une permanence se tiendra le 05/11/2021 de 8h00 à 11h00 au service urbanisme.**

Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire, conformément au courrier du 30.09.2021 du SPW;

L'enquête publique est ouverte le 21/10/2021 au 05/11/2021.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DE- MANDE	DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔTURE DE L'EN- QUÊTE	LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES À :
<u>16/10/2021</u>	<u>21/10/2021</u>	Administration Communale Place Ducale n°1 6830 BOUILLON <u>Le 05/11/2021</u> à 11h00	Collège Communal Place Ducale n°1 6830 BOUILLON

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON ;
- par télécopie au numéro 061/46.80.48 ;
- remises au Directeur général ou au Service urbanisme.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service urbanisme de l'administration communale (Mmes MORENO Isabelle ou DELSAUT Angélique) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le Fonctionnaire technique ou le Service urbanisme sont à la disposition de la population pour donner des explications techniques.

A Bouillon, le 12/10/2021,

Par le Collège,

Le Directeur général,
MATHIEU Jean

Le Bourgmestre
ADAM Patrick

Références Commune : E2021 00004

Références DPA : 10004096/SM.mb

Coordonnées du Fonctionnaire Technique : SPW – Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur-Luxembourg Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081/71.53.00).